

Déclaration liminaire au Comité Technique Local
du 18/01/2019 matin
2ème convocation

Monsieur le Président,

Pour ne pas déroger à la règle en vigueur, nous commencerons par évoquer la mise en place du Prélèvement à la Source. L'impréparation, les applications défailtantes, la tension liée à l'actualité, le manque de personnel, les déclarations incongrues et mensongères du Ministre de l'action et des comptes publics qui ferait mieux de se taire, mettent en danger les agent.e.s qui sont en première ligne.

Les centres de contacts et les centres impôt service sont submergés d'appels de contribuables qui se questionnent à bon droit sur les nouvelles mesures gouvernementales. Il en est de même dans les SIP et trésoreries mis à rude épreuve. Et pourtant ni les uns ni les autres n'avaient besoin de ça.

Les idées fausses sur la prétendue simplification du PAS ont, et auront longtemps, des répercussions concrètes : incompréhensions voire colère de contribuables, travail continu pour gérer les changements de situation et les régularisations.

Comble du PAS, il est demandé aux SIP du renfort afin de désengorger les centres de contact PAS... en résumé, vous devez soutenir un service censé vous décharger des appels. Tout le monde l'aura compris, priorité absolue est donnée à la mise en place du PAS !!!

Une question que nombre d'agents se pose : et la Direction dans tout ça, il est où le soutien ? Loin de nous l'idée d'opposer les agents entre eux ou les services. Mais si le PAS est l'affaire de tous, nous demandons donc aux responsables du pôle fiscal de le montrer et de faire le nécessaire pour réorienter les missions des agents dudit pôle sur le soutien aux services. Si les agents en première ligne ne peuvent compter sur le pôle, ils n'ont plus le temps de compter sur eux-mêmes pour chercher et trouver les infos, trop occupés à répondre aux sollicitations de toute part.

Nous ne devons plus être loin de l'asile de fou !

Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer l'abîme qui sépare le discours de la réalité et ceci dès 2015. Pour nous, les agent.e.s des Finances Publiques et nos concitoyen.ne.s sont les grandes victimes du manque d'informations, du manque de moyens, tant humains que budgétaires, et des attermolements politiques qui ont pris le pas sur les besoins réels du service public...

Pour **Solidaires Finances Publiques**, cette mise en danger constitue un risque psychosocial majeur.

Le climat anti-fiscal est ainsi renforcé. Les agents des Finances publiques en contact avec les contribuables souffrent des réactions de colère à leur encontre. Les personnels des Finances publiques sont devenus une cible bien facile.

Nous n'acceptons et n'accepterons plus qu'un seul agent de la DGFIP soit menacé de quelque

manière que ce soit dans l'exercice de ses fonctions !

Aussi, Solidaires Finances et Solidaires Finances Publiques, 1ère fédération au Ministère et 1^{er} syndicat à la DGFIP, refuse que les personnels soient les boucs émissaires des choix politiques.

Les suppressions d'emplois doivent cesser et un plan de recrutement à la hauteur des enjeux doit être décidé. La DGFIP et ses agent.e.s subissent depuis de trop nombreuses années l'exemplarité de Bercy. Leur engagement, leur conscience professionnelle ne sont jamais récompensés.

Considérant que la Direction Générale a été suffisamment alertée, que les agent.e.s n'ont plus les moyens d'accomplir l'ensemble de leurs missions dans des conditions de travail garantissant leur santé et sécurité, nous invitons les agent.e.s de la DDFiP à user de tous leurs droits pour se protéger. Cela passe notamment par l'usage du droit de retrait.

Pour rappel : le droit de retrait consiste en la possibilité offerte à tout agent de quitter son poste de travail s'il a un motif raisonnable de penser qu'il se trouve exposé à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection.

Dans cette période de tension, notre ministre, Gérald Darmanin, a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle de 200 euros pour les agent.e.s formé.e.s sur le prélèvement à la source soit 40 000 personnes.

Pour **Solidaires Finances Publiques** ces premiers gestes, l'alignement du régime indemnitaire des personnels des centres de contacts sur celui des agent-es des centres impôt service et la prime exceptionnelle de 200 euros sont des petites avancées au regard des revendications des personnels.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, le caractère exceptionnel et restrictif de la population concernée par cette prime n'est pas acceptable au vu de la situation dégradée de la DGFIP, des conditions de travail de l'ensemble des agent.e.s et de la reconnaissance attendue tant sur le plan de la rémunération que des conditions d'exercice des missions.

En effet, entre février 2007 et février 2017, la valeur du point d'indice a augmenté de 3,4 % alors que l'inflation a augmenté de 12,2 %. Aussi, le versement de la prime de 200 euros, non pérenne est très loin de combler le manque à gagner.

De plus, le caractère restrictif du périmètre des agent.e.s concerné.e.s n'est pas acceptable car près des 2/3 des personnels des Finances Publiques, pleinement investis dans leur travail, ne sont pas concernés par cette « prime exceptionnelle ».

Enfin, cette prime versée en compensation « d'une petite surcharge de travail » est soit de la méconnaissance du chantier du PAS et des conditions d'exercice des missions, soit de la provocation de la part du Ministre.

Le PAS est une réforme lourde, la DGFIP est fragilisée, cependant il poursuit sa politique destructrice en supprimant 2130 emplois en 2019 et en s'appropriant à remettre profondément en cause l'organisation de la DGFIP.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** exige l'ouverture de véritables négociations :

- **sur une reconnaissance réelle en termes de rémunération et de volume de promotions**
- **sur l'avenir de la DGFIP dans le cadre du programme CAP 2022**

Avec 200 euros de « prime exceptionnelle », nous sommes loin du compte ! Nous ne voulons pas seulement des miettes mais notre dû pour toutes et tous.

Pour faire la transition avec l'ordre du jour de ce CTL, nous vous invitons à envoyer un message fort à vos agents. Avec la proposition des 2 ponts naturels, vous, DDFIP de la Savoie, avez la possibilité d'offrir une autorisation d'absence à l'ensemble des agents de la Direction, en récompense de tous leurs efforts. Cela renforcerait la considération envoyée annuellement à leur égard.

Pour les 4 points suivants, réorganisation de l'activité des géomètres, transfert du Contrôle sur Pièces, présentation du protocole d'entraide entre les deux SPF et mise en place du service d'appui au réseau (SAR) ou plutôt aux comptables (SAC), vous entretenez la floue attitude à défaut de pouvoir être positif.

Manque de précisions, peu ou pas de chiffres, en résumé des documents peu utiles, sans argumentaires qui renforcent le sentiment d'un passage obligé à ses restructurations dans le seul but de répondre à une demande hiérarchique sans considération des missions et des agents ... autant nous avons pu saluer la documentation fournie et sérieuse lors d'un précédent CTL, autant pour celui-ci nous regrettons ce manque de préparation.

Dans ces conditions, il nous semble difficile de pouvoir aborder l'ensemble des sujets dans le temps imparti puisque les projets présentés appellent de nombreuses remarques et questions.

Enfin, nous regrettons l'absence de réponse à notre demande de documentation complémentaire. Pour mémoire, les représentants siégeant au CTL sont tenus à la discrétion professionnelle lorsque des documents présentés peuvent faire mention nominative de personnels.

Soit nous pouvons croire à une méconnaissance de la règle soit nous pouvons désormais douter de votre volonté d'entretenir un dialogue social transparent, ouvert et bienveillant.